



CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2023

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 13

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-VRAN légalement convoqué le 29 novembre 2023, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Mme GASPAILLARD Evelyne, Maire.

Présents : Mme GASPAILLARD Evelyne, M. POSTAIRE Xavier, M. DESBOIS Dominique, M. VIEIRA Pascal, Mme RUELLAN Christelle, M. GASPAILLARD Vincent, Mme MARETHEU Virginia, Mme RAULET Laura, Mme ROUXEL Anne-Marie, Mme BADOUARD Sandrine, Mme GONTHIÉ Martine

formant la majorité des membres en exercice

Absente : Mme RAULET Laura

Secrétaire : M. POSTAIRE Xavier

ORDRE DU JOUR :

- Budget communal 2023 : **décision modificative**
- Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité de l'eau potable
- Questions diverses

1) Adoption des rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité du service eau potable – Hyvet et Loscouët-sur-Meu

M. CARDIN Yannick rappelle que la commune de Saint-Vran est adhérente au service d'eau potable du Syndicat de l'Hyvet.

M. CARDIN Yannick présente au Conseil municipal les rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable transmis par le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de l'Hyvet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité les rapports relatifs au prix et la qualité de l'eau potable pour l'exercice 2022.

2) Budget communal 2023 – Décision modificative N°4

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'effectuer les opérations suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	20 059.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	20 059.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 357.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 357.00 €
R-7067 : Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 423.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 423.00 €
R-741121 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
R-74741 : Participations communes membres du GFP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 279.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 279.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	20 059.00 €	0.00 €	20 059.00 €
Total Général		20 059.00 €		20 059.00 €

3) Budget communal 2023 – Décision modificative N°5

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'effectuer les opérations suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6218 : Autre personnel extérieur	0.00 €	12 296.22 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	30 296.22 €	0.00 €	0.00 €
R-73123 : Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 296.22 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 296.22 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	30 296.22 €	0.00 €	30 296.22 €
Total Général		30 296.22 €		30 296.22 €